

## ENGAGEMENT RECIPROQUE

Les futurs employeurs et salariés peuvent se mettre d'accord sur le principe de la conclusion, à un moment donné, d'un contrat de travail relatif à l'accueil d'un enfant.

### Modèle d'accord

Suite au contact pris ce jour : ..... / ..... / .....

- Entre -

Madame ou Monsieur : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

- Et -

Madame ou Monsieur, Assistant(e) maternel(e) : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Pour l'accueil de l'enfant : .....

Il est convenu d'une promesse d'embauche avec signature de contrat à compter du :

..... / ..... / .....

sur les bases suivantes :

- durée mensuelle de l'accueil : .....
- rémunération brute : .....

Si l'une des parties décide de ne pas donner suite à cet accord de principe, elle versera à l'autre une indemnité forfaitaire compensatrice calculée sur la base d'un demi mois par rapport au temps d'accueil prévu.

Signature du futur employeur :  
employé :  
(précédée de : « Lu et approuvé »)

Signature du futur  
(précédée de « Lu et approuvé »)